



LE RÉSEAU DES
COLLECTIVITÉS
POUR LA GESTION DES
DÉCHETS & DE L'EAU

Cofinancé par

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



LES RETOURS TECHNIQUES DÉCHETS

Ressourcerie Végétale SYCODEM



Septembre 2023

17 avenue Siffert - 25000 BESANÇON
Tél 03 81 83 58 23 - ascomade@ascomade.org

Suivez
l'ASCOMADE  

SOMMAIRE

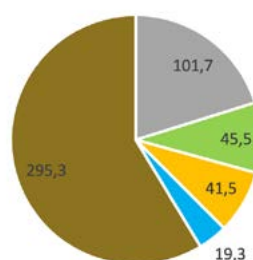
1. La collectivité	3
2. Contexte	3
3. Fonctionnement	4
4. Bilan	5
5. Coûts	5
6. Perspectives	6
7. Points d'attention	6
Contacts	6

1. La collectivité

- ▶ 2 communautés de communes adhérentes,
40 communes, 56 000 habitants
- ▶ Compétence : **collecte et haut de quai déchèteries**
(traitement délégué à TRIVALIS)
- ▶ Financement du service en **redevance incitative depuis 2018**
(part fixe + nbr de levées) ;
- ▶ **5 déchèteries** exploitées en régie
(10 passages inclus dans l'abonnement de la TI) ;
- ▶ Collecte des OMr en porte à porte ou points apports volontaires en régie ;
- ▶ Collecte du tri en porte à porte et points d'apports volontaires en régie ; collecte papier et verre en points d'apports volontaires ;
- ▶ Collecte de coquillages ;
- ▶ Promotion du compostage individuel et installation de placettes de compostage collectives (environ 20 sites installés).



Tonnage en kg/hab./an en 2022



■ OMr et biodéchets ■ Verre ■ Emballages ménagers ■ Papier ■ Déchèteries

2. Contexte

Une déchèterie excentrée du territoire a vu sa fréquentation diminuer, et de par sa taille il n'était pas possible de l'aménager pour accueillir les nouvelles filières REP. De plus, le coût de traitement des déchets verts est une grosse charge, le syndicat souhaitait donc trouver des solutions pour réduire l'apport des déchets verts.

Ainsi en 2021, après accord de la DREAL, la déchèterie a été transformée en ressource végétale (un espace pédagogique, où l'on peut déposer ses déchets verts). Après nettoyage et aménagement du site, il a ouvert au public début 2022.

En 2023, les élus ont souhaité ouvrir un second site dans une commune plus centrale. Le lieu est prêté par la municipalité de Fontenay-le-Comte, et aménagé par le SYCODEM (petit aménagement seulement : séparations en bottes de paille, gravier, installation d'un préfabriqué).



Ressourcerie végétale de Mouzeuil-Saint-Martin

3. Fonctionnement

Les particuliers du territoire ont accès gratuitement à la ressourcerie végétale (sans décompte de passages sur leur carte) dès lors que leurs déchets verts sont triés par flux (résidus de jardins, résidus de taille, bambous, feuilles, etc.). Les professionnels ou camions-bennes sont interdits sur les sites.

Les déchets verts sont broyés, compostés pour la plupart sur place. **Les usagers peuvent repartir avec du broyat et du compost gratuitement** pour leur jardin/plantation (le surplus est utilisé pour les placettes de compostage collectives).

Sur le site, un espace de troc est également présent. Des cagettes, pots, bambous, outils peuvent être déposés ou repris. Du matériel de broyage ou fagotage est également mis à disposition, sur site, pour les usagers.

Ce site a surtout une visée pédagogique, puisque l'agent d'accueil accompagne et promulgue des conseils sur la tonte en mulching, compostage des feuilles mortes grâce à une tour à feuilles, création de haie sèche avec ses branches taillées, compostage des biodéchets alimentaires, etc. (des exemples de création sont présents sur le site).

Des animations autour de l'entretien de son matériel de jardinage, nourrir son sol, connaître son sol, etc. ont également été réalisées 1 fois par mois, par un prestataire.

Les ressourceries végétales ne sont pas soumises à la réglementation ICPE, puisque les quantités des déchets verts apportés par les usagers, ne dépassent pas les seuils. En parallèle, les déchets verts sont toujours acceptés sur les 5 déchèteries du territoire. Ils sont ensuite broyés et compostés en bout de champs chez des agriculteurs (via TRIVALIS, syndicat de traitement).

Si les ressourceries végétales reçoivent trop d'apports (et pour rester en dessous des seuils ICPE), ou que le compost/broyat ne trouve pas preneur auprès des usagers, le SYCODEM travaille avec plusieurs agriculteurs du territoire comme autre exutoire.

Lors de l'ouverture des sites, **des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres des usagers** de la commune accueillant la ressourcerie, et des communes voisines. L'information a également été donnée via les bulletins municipaux, réseaux sociaux, **presse locale, régionale et nationale, etc.**



Exemple de paillage avec les déchets verts



4. Bilan

Le syndicat a vu baisser ses tonnages de déchets verts de 6 000 tonnes en 2021 à 4 500 tonnes en 2022. Sans avoir de chiffre, l'apport de tonte en déchèterie a également fortement baissé, grâce à la sensibilisation.

Les ressourceries sont ouvertes 2 jours par semaine. **560 passages ont été recensés sur la ressourcerie de végétale de Mouzeuil-Saint-Martin (la première installée) du 1er avril au 31 décembre 2022.** Il n'y a pas de comptage effectué sur le site de Fontenay-le-Comte, mais le site est plus fréquenté que le premier (estimation à environ 50 passages/jours).

Les usagers sont des fidèles des lieux, et viennent aussi bien pour évacuer leurs déchets verts, qu'avoir des conseils de l'agent d'accueil et échanger avec les autres utilisateurs.

De plus, **de nombreuses végéteries privées ont vu le jour sur le territoire.** Des agriculteurs qui compostent en bout de champ, acceptent les déchets verts des particuliers.

5. Coûts

- ▶ **Coûts d'aménagement des ressourceries : 3 780 €** (dont 2 000 € à Fontenay-le-Comte, terrain nu) ;
- ▶ **Coûts d'investissement en matériel : 11 700 €** (dont 9 000 € pour le broyeur, prix subventionné ADEME-TRIVALIS) ;
- ▶ **Coûts d'animation : 2 500 €** (prestation) (subventionnés à 100 % par l'ADEME) ;
- ▶ **Coûts de communication : 8 000 €** (supports, signalétique) (subventionnés à 100 % par l'ADEME) ;
- ▶ **Formation de l'agent : 2 170 €** (Guide composteur) ;
- ▶ **1 ETP.**



Casier dépose des déchets verts

6. Perspectives

Un troisième site est envisagé, mais certainement sous une autre forme. Manque de foncier et moyen humain pour le moment.

Le syndicat va collaborer avec les « jardins du cœur » (association de réinsertion par le maraîchage), pour donner du compost, broyat pour les activités de maraîchage, et intervenir auprès des personnes en réinsertion.



Casier pour déposer/récupérer bois de chauffe



Atelier sur les tours en feuilles mortes

7. Points d'attention

Une personne communicante et pédagogue est nécessaire sur ces sites, pour donner des conseils sur les techniques de compostage, paillage, jardinage au naturel.

Une seule personne pour animer les sites n'est pas suffisante. Lorsque le SYCODEM est dans ce cas (congé, formation, etc.) les ressourceries restent fermées.

Il est nécessaire d'avoir des exécutoires sûrs. **Suivant les saisons, les utilisateurs récupèrent peu de broyat ou compost,** et de grandes quantités peuvent rester dans les ressourceries.

Il faut pouvoir gérer le broyage des déchets verts régulièrement, pour éviter d'avoir une trop grosse quantité à broyer, ou de devoir faire venir un broyeur plus performant (et donc coût plus élevé).

Les apports de déchets verts, ne sont pas pesés dans les ressourceries végétales, le syndicat manque donc de données pour estimer les tonnages détournés.

Contacts



Sophie METAY

Directrice du service prévention des déchets et communication

sophie.metay@sycodem.fr

02 51 50 19 43